

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 28-433-1932 promotion

n° 28-433-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 décembre 1932

Numéro JO

n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro

31 décembre 1932

### TEXTE INTÉGRAL

9 décembre 1932, les dispositions de l'article 2 de la décision n° SG. du 26 novembre 1932 sont remplacée par les disposition suivantes : M. La Rivière aura droit à un traitement ptet 5.099 francs. Tne allocation forfaitaire de 25 franes par jour lui sera allouée pour tous ses déplacements dans l'intérieur de la colonie comportant une absense de plus de six heures dun chef-lieu.

»